

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2021- 19

Date : 16/09/2021	Objet : Demande d'autorisation de travaux dans la RNN Coussouls de Crau : réaménagement de la bretelle du Ventillon	Vote : favorable à l'unanimité
----------------------	--	-----------------------------------

Présentation du sujet

Le sujet est présenté par le Grand port maritime de Marseille (GPMM) qui a déposé une demande d'autorisation spéciale de travaux modifiant l'état ou l'aspect de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Coussouls de Crau (articles L.332-9 et R.332-23 à 26 du code de l'environnement) pour le réaménagement d'une bretelle existante d'accès routier, dite bretelle du Ventillon sur la commune de Fos-sur-Mer (13). L'objectif de cet aménagement est d'améliorer significativement le fonctionnement du carrefour giratoire de la Fossette qui se situe à proximité.

Le projet retenu le GPMM comprend la mise à double sens de la bretelle existante, la création de deux carrefours en T et la suppression d'une voie d'insertion sur la RN 568. Il couvre environ 4727m² au total, dont environ 1798 m² qui se situent en réserve naturelle. Cette version réutilise autant que possible les emprises au sol de la route existante afin de limiter la consommation d'espace naturel. Plus de la moitié du projet (1244m²) en RNN des Coussouls de Crau, portera sur la réhabilitation / réutilisation des emprises imperméabilisées existantes. Aucun habitat de type Coussoul n'est impacté (rudéralisé ou non) par le projet.

Synthèse des échanges avec le maître d'ouvrage

Les discussions portent sur la haie de pin, potentiellement fonctionnelle pour le déplacement de la petite faune volante et l'alimentation. La circulation des véhicules, notamment des camions, est de nature à augmenter le risque de collision.

Avis 2021-19 :

Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité sous réserves :

- d'une évaluation de l'utilisation de la haie par la faune ;
- le cas échéant, que de la mise en œuvre de mesure de réduction des impacts sur les fonctionnalités et les risques de collisions (ex : réduction de vitesse, passage haut, etc)

**Votants : 19 / favorable : 19 / défavorable : 0 / abstention : 0 / Un membre du CSRPN s'est retiré des délibérations et du vote en raison de son lien avec le dossier.*

Le vice-président du CSRPN : Patrick Grillas

